



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TIM/1999/2  
2 août 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
COMITÉ DU BOIS  
Cinquante-septième session  
27-30 septembre 1999

**AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE DANS LA RÉGION : SUIVI DE LA CONFÉRENCE  
MINISTÉRIELLE DE LISBONNE SUR LA PROTECTION DES FORÊTS EN EUROPE; SUIVI  
DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR LES FORÊTS DE LA COMMISSION  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUTION AU FORUM INTERNATIONAL  
SUR LES FORÊTS**

(point 3 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document décrit brièvement la contribution du Comité au programme global du Forum international sur les forêts du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts et au processus paneuropéen de protection des forêts en Europe. Le Comité est invité à examiner ces informations et à formuler ses observations, à répondre à la question soulevée et à déterminer si des modifications sont à apporter au programme de travail.

## **Introduction**

1. Au coeur du programme du Comité figurent "la surveillance et l'analyse de la gestion durable des forêts dans la région" avec pour objectif, dans la mesure où toutes les actions entreprises dans le cadre du processus paneuropéen ou du processus du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts de la Commission du développement durable visent à promouvoir la gestion durable des forêts, que toutes les activités menées sous les auspices du Comité contribuent à atteindre les buts définis par ces processus. Toutefois, le présent document porte essentiellement sur les activités effectivement exécutées soit en coopération avec l'un ou l'autre de ces processus, soit directement pour atteindre un objectif fixé par l'un d'eux.

## **Activités nouvelles sur lesquelles un accord est intervenu en 1998**

2. À sa session de 1998, le Comité a examiné les nouveaux thèmes qu'il devrait aborder pour contribuer aux activités du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts de la Commission du développement durable et au processus paneuropéen (voir TIM/1998/4 et ECE/TIM/91, par. 17 à 22). Il a abouti à un consensus sur deux grands thèmes "les problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur de la forêt et des produits forestiers" et "les stratégies visant à stimuler et à promouvoir l'utilisation rationnelle du bois et des autres produits de la forêt en tant que matériaux respectueux de l'environnement et renouvelables". Le suivi de ces débats est brièvement résumé ci-après.

## **Problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur de la forêt et des produits forestiers**

3. Ces problèmes sont le sujet du thème spécial (point 5 de l'ordre du jour provisoire, voir TIM/1999/4). Le Comité examinera au titre de ce point de l'ordre du jour quelle action devrait, éventuellement, être entreprise.

## **Stratégies visant à stimuler et à promouvoir l'utilisation rationnelle du bois et des autres produits de la forêt en tant que matériaux respectueux de l'environnement et renouvelables**

4. Ce thème, qui figure dans la résolution L.1 de la Conférence de Lisbonne et le rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (quatrième partie, par. 131), semble donner au Comité l'avantage de l'expérience en raison de ses travaux dans les domaines de l'analyse des marchés, des études prospectives et des relations publiques. Un atelier a été organisé, en Suède, il y a quelques années sur ce thème. Le secrétariat a suggéré qu'une importante conférence soit organisée, sous les auspices du Comité, qui examinerait les grands axes des stratégies de promotion, l'analyse des cycles de vie, les publics cibles et les études de cas. De l'avis du secrétariat, une telle conférence aurait une portée plus large que le Forum international sur les communications que prépare l'Équipe de spécialistes des relations publiques (pour l'an 2000, au Canada), qui sera axé sur l'échange d'informations et de données d'expérience entre les spécialistes des relations publiques du secteur forestier. Bien entendu, les compétences de l'Équipe des relations publiques seraient mobilisées à cette occasion. Une conférence de

cette envergure exigera des préparatifs minutieux, probablement des ressources supplémentaires et, surtout, un pays hôte. Le secrétariat, déjà surchargé, ne pourrait absorber ce surcroît de travail qu'au détriment des activités de fond, dont certaines devraient être interrompues ou reportées. Les membres des délégations sont invités à réfléchir aux questions suivantes :

- Quels seraient la portée et les objectifs de la conférence proposés ?
- Serait-il possible à leur pays d'accueillir la conférence ou de contribuer à sa préparation (travaux préparatoires, soumission de documents ou participation financière) ?

#### **Coopération avec le processus paneuropéen de protection des forêts en Europe**

5. Au cours de l'année écoulée, la coopération avec le processus paneuropéen s'est encore resserrée. Des membres du secrétariat de Genève ont assisté à diverses réunions, ont été informés et consultés sur des projets et leur état d'avancement et ont contribué aux activités de fond (voir ci-après). Le chef du Groupe de liaison de Vienne a assisté à la réunion des bureaux du Comité et de la CEF, en mai 1999, ce qui a assuré un échange complet d'informations et de plans. La continuité des institutions de l'entité CEE/FAO et la vitalité des réseaux fonctionnant sous ses auspices lui ont permis de contribuer de manière originale au processus. Sa contribution complète celle des pays participants. Cette relation semble profitable tant au processus paneuropéen qu'à la CEE/FAO. Le secrétariat de Genève et le Groupe de liaison de Vienne procèdent à l'élaboration d'un document décrivant de manière détaillée et claire les liens de coopération existant entre les deux organisations.

6. Les principales contributions de la CEE/FAO sont brièvement retracées ci-après :

- **Indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts** approuvés à la Conférence de Lisbonne. Les données intérimaires fournies par l'Analyse 2000 (ressources forestières de la zone tempérée et de la zone boréale) ont servi à ce processus. L'Analyse 2 000 et celles qui lui succéderont constitueront une source majeure de données comparables sur les indicateurs de la gestion durable des forêts. Au stade de la planification des travaux, le processus d'évaluation des ressources forestières continuera de tenir compte des informations nécessaires aux processus régionaux, notamment au processus paneuropéen, mais aussi à d'autres, dont le processus de Montréal.

- La justesse et la comparabilité des informations sur les **zones forestières protégées** est une question sur laquelle on a été amené à réfléchir au cours de l'année écoulée. L'Analyse 2000 (zone tempérée et zone boréale) a montré que les concepts sous-jacents manquaient de clarté et qu'ils donnaient lieu à des interprétations différentes de la part des correspondants nationaux; de ce fait, les données dont dispose le processus paneuropéen ne sont pas pleinement comparables. La CEE/FAO travaille actuellement avec le processus paneuropéen et des spécialistes des zones protégées pour tenter de remédier à ce problème au moyen d'une enquête de suivi.

- Une équipe de spécialistes travaillant sous les auspices du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières a contribué à l'élaboration de la résolution L2 de la Conférence de Lisbonne. Son mandat a été prorogé pour qu'elle puisse contribuer à la mise en oeuvre de cette résolution. Il est apparu qu'il faudrait désormais s'intéresser davantage aux aspects socioéconomiques du domaine plutôt que de continuer à traiter le sujet sous un angle global. Simultanément, les travaux menés par l'Équipe des utilisations multiples du bois du Comité mixte ont conduit à recommander la constitution d'une équipe sur la participation au processus décisionnel dans le secteur forestier. M. Wenner (Royaume-Uni) a été nommé chef de cette équipe. Le thème de la participation ayant fait l'objet de débats intensifs lors de la préparation de la Conférence de Lisbonne, il a été convenu, entre M. Mühlemann (Suisse), Chef de l'équipe socioéconomique, M. Wenner, M. Mayer, Chef du Groupe de liaison de Vienne, M. Poschen (OIT) et la CEE/FAO, que les deux équipes devraient oeuvrer de concert, sous la direction de M. Wenner, pour préparer la réunion, sur la base des études de cas pour 2000 ou 2001. Ces propositions seront soumises au Comité directeur du Comité mixte FAO/CEE/OIT qui se réunira juste avant la session du Comité du bois. Ce dernier sera oralement informé des résultats de ces débats.

- La CEE/FAO poursuit l'exécution de son mandat en vertu de la résolution H3 de la Conférence d'Helsinki sur **l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie**, notamment en tenant à jour une base de données sur les activités d'assistance et les réunions périodiques de l'équipe de spécialistes en la matière, afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés et les besoins. Ce travail fait l'objet d'un exposé complet dans TIM/1999/5/Add.3.

- **La place des femmes dans le secteur forestier** a été le thème spécial de la session de la CEF qui s'est tenue en Finlande en octobre 1998 et a donné lieu à des activités conceptuelles. La CEE/FAO compte contribuer à la préparation du séminaire sur la place des femmes dans le secteur forestier qui sera organisé au Portugal en 2001, sous les auspices du Comité mixte.

7. La coopération entre le Forum international sur les forêts, un processus mondial, et la CEE/FAO, essentiellement régionale, est plus indirecte. Les partenaires naturels du Forum international sur les forêts sont la FAO et les autres organisations mondiales participant à l'Équipe interinstitutions sur les forêts et non pas les organisations régionales comme la CEE. Toutefois, cela n'empêche pas une interaction, d'intérêt commun, aux niveaux mondial et régional.

8. Un bon exemple de ce type d'interaction régionale-mondiale est le domaine des statistiques où la CEE est partenaire de la FAO, d'EUROSTAT et de l'Organisation internationale des bois tropicaux qui, opérant dans le cadre d'un système d'envergure mondiale, peuvent tirer parti des atouts de chaque organisation pour obtenir un résultat global optimal, au moindre coût pour les institutions ou les pays. Un cas analogue est celui de l'Analyse des ressources forestières, sous l'égide de la FAO, dont l'importance a été soulignée par le Forum international sur les forêts, notamment. L'Analyse des ressources forestières en zone tempérée et en zone boréale, sous l'égide de la CEE/FAO à Genève, apporte une contribution majeure à la série de données mondiales en préparation et permettra d'atteindre les objectifs fixés par le Forum.

9. Un autre exemple de contribution régionale au projet mondial soutenu par le Forum international sur les forêts est celui de l'étude des programmes forestiers nationaux effectuée par la FAO pour le Forum. Jusqu'à récemment, bien que la plupart des pays européens aient des programmes forestiers nationaux, ceux-ci n'ont pas été suivis ou encouragés de manière systématique par la FAO, comme c'est le cas pour d'autres régions, ce qui a involontairement donné l'impression erronée que les pays européens n'avaient pas de programmes forestiers nationaux. Grâce à une décision de la Commission européenne des forêts, et par l'intermédiaire du réseau des chefs de délégation de la Commission, il a été possible, avec une aide financière de la FAO Rome coordonnée par la CEE/FAO Genève, et en se fondant sur les déclarations officielles faites à la Conférence de Lisbonne, de produire sur le statut des programmes forestiers nationaux une somme d'informations suffisante pour rendre compte assez précisément de la situation réelle dans le document d'ensemble préparé par la FAO pour le Forum international sur les forêts.

10. De même, le Service mondial d'information sur les forêts, projet en préparation sous les auspices de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, destiné à faciliter l'accès aux données recherchées, comptera parmi ses principaux fournisseurs de données de base la CEE/FAO qui, de cette manière, facilitera l'accès aux données et informations qu'elle a rassemblées dans le cadre de son mandat ordinaire.

#### **Conclusion**

11. Le Comité est invité à examiner les présentes informations et à formuler ses observations, à répondre à la question soulevée et à déterminer si des modifications sont nécessaires dans ce domaine. Toute modification éventuelle devra être incorporée au programme de travail qui sera adopté au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire.

-----